

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Douzième session
Genève, 16 – 19 septembre 2024

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE SUR LES TÂCHES N^{OS} 62, 63 ET 65

*Document établi par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la transformation
numérique*

RÉSUMÉ

1. Les travaux de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique sont réalisés dans le cadre des tâches n^{os} 62, 63 et 65. L'équipe d'experts rend compte de ses activités depuis la dernière session du Comité des normes de l'OMPI (CWS).

CONTEXTE

2. L'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique a été créée à la sixième session du CWS, et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) a été désigné comme responsable de cette équipe (voir le paragraphe 150 du document CWS/6/34). L'équipe d'experts a entrepris d'examiner la tâche n^o 62, qui portait sur l'examen de certaines normes de l'OMPI concernant la publication d'informations sur les droits de propriété intellectuelle, dans le but de moderniser ces normes, car plusieurs d'entre elles ont été créées à l'époque où les offices de propriété intellectuelle publiaient des documents sur papier.

3. À la septième session et à la huitième session du CWS, l'équipe d'experts a présenté un projet d'étude des pratiques existantes, de définition des critères de classement des normes en fonction de leur priorité et d'examen des normes détaillées dans le cadre de la tâche n^o 62 (voir les paragraphes 102 à 104 du document CWS/7/29 et les paragraphes 7 à 10 du document CWS/8/18). Au cours des délibérations sur le programme de travail, l'équipe d'experts s'est rendu compte qu'il était nécessaire d'obtenir davantage d'informations en ce qui concerne les pratiques actuelles des offices de propriété intellectuelle pour mieux comprendre les pratiques des offices de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la réception et la

publication des documents. L'équipe d'experts a établi un questionnaire d'enquête sur les pratiques des offices de propriété intellectuelle, soumis pour approbation à la neuvième session (voir le document CWS/9/17). Les résultats de cette enquête ont été présentés à la dixième session du CWS (voir le document CWS/10/15).

4. Également à sa septième session, le CWS s'est prononcé en faveur de la réaffectation de la tâche n° 63 à l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique (voir les paragraphes 39 et 40 du document CWS/7/29). La description de la tâche n° 63 est libellée comme suit :

“Élaborer une ou des représentations visuelles des données XML de l'OMPI aux fins de la publication électronique”.

5. À sa dixième session, le CWS est convenu de créer la tâche n° 65 et cette tâche a été attribuée à l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique. La description de la tâche n° 65 est libellée comme suit :

“Établir une proposition de recommandations concernant le format des paquets de données pour l'échange électronique des documents de priorité et des copies certifiées conformes pour les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels”.

6. Le CWS a demandé à l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique de donner la priorité aux travaux concernant la tâche n° 65 et de présenter à la onzième session du CWS une proposition relative à une nouvelle norme de l'OMPI sur un format de paquet de données pour les documents de priorité. L'équipe d'experts a présenté une proposition de nouvelle norme de l'OMPI à la onzième session. Le CWS a estimé que la norme proposée n'était pas suffisamment aboutie pour être adoptée et a demandé à l'équipe d'experts d'établir et de présenter une proposition actualisée à la douzième session pour examen. L'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique s'est engagée à se réunir tous les mois afin d'établir la version définitive de la nouvelle norme en vue de la douzième session du CWS.

7. À sa dixième session, le CWS a fait observer, après avoir examiné les résultats de l'enquête sur les pratiques des offices de propriété intellectuelle en matière de transformation numérique présentés à cette session, que le responsable de l'équipe d'experts avait recommandé d'établir un plan afin que l'équipe puisse travailler à l'uniformisation de deux aspects de la procédure de demande de brevet : la réception et l'exportation. En ce qui concerne la réception, la plupart des offices enregistrent des informations similaires pour les données bibliographiques, les revendications, la description, l'abrégé et les dessins. L'équipe d'experts est venue de se pencher sur les possibilités de conversion du format DOCX en XML (DOCX2XML) pour les offices. En conséquence, l'équipe d'experts a été chargée de travailler à l'élaboration d'une spécification d'exigences communes pour le convertisseur DOCX2XML (voir les paragraphes 104 et 106 du document CWS/10/22).

PROGRÈS RÉALISÉS CONCERNANT LA TÂCHE N° 62

8. À sa onzième session, le CWS est convenu de transférer les travaux de mise à jour de la partie 6.1 du Manuel de l'OMPI, qui relevaient de la tâche n° 62, de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique à l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets.

9. Compte tenu du changement dans la portée des travaux relatifs à la tâche n° 62, à savoir le transfert des travaux susmentionné et les travaux relatifs à l'élaboration d'une spécification

d'exigences communes pour la conversion du format DOCX en XML (DOCX2XML), le libellé de la description de cette tâche a été actualisé à la onzième session du CWS, comme suit :

“Examiner les normes de l’OMPI établies pour la communication fondée sur le papier ou l’image en vue du dépôt, de la publication et de l’échange électroniques de documents relatifs à la propriété intellectuelle, et proposer des modifications de ces normes ou de nouvelles recommandations le cas échéant; et établir une proposition de recommandation relative à une spécification d’exigences communes pour un convertisseur DOCX vers XML (DOCX2XML)”

Objectifs

10. L’objectif de la tâche n° 62 est d’examiner les normes ST.6, ST.8, ST.10, ST.11, ST.15, ST.17, ST.18, ST.63 et ST.81 de l’OMPI, ainsi que la partie 6 du Manuel de l’OMPI, et de rendre compte au CWS de la nécessité ou non d’apporter des révisions à ces normes au regard de la publication par voie électronique des documents relatifs à la propriété intellectuelle.

Actions pertinentes et progrès réalisés

11. Depuis la onzième session du CWS, à la suite des discussions entre l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique et l’Équipe d’experts chargée de l’accès public à l’information en matière de brevets, il a été convenu de transférer la mise à jour de la partie 6 du Manuel de l’OMPI à l’Équipe d’experts chargée de l’accès public à l’information en matière de brevets, compte tenu de la charge de travail de l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique. Le document CWS/12/7 contient de plus amples informations sur l’état d’avancement des travaux de l’Équipe d’experts chargée de l’accès public à l’information en matière de brevets.

12. Comme convenu à la dixième session du CWS, l’équipe d’experts a entamé ses travaux sur l’élaboration d’une spécification d’exigences communes pour la conversion d’un document DOCX en un document XML correspondant. L’équipe d’experts a procédé à un examen et à une analyse des fonctions des convertisseurs DOCX2XML utilisés à l’USPTO et au Bureau international. Cette analyse a été consolidée, documentée et publiée pour commentaires sur l’espace wiki de l’équipe d’experts. La feuille de calcul comprend désormais l’information en matière de brevets de l’Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO). L’équipe d’experts invite les offices qui utilisent actuellement des convertisseurs DOCX2XML à partager des informations sur les fonctions de leur convertisseur. Cela permettra à l’équipe d’experts d’avoir une vision plus large des convertisseurs disponibles et d’être mieux placée pour fournir un projet de spécification d’exigences communes.

Difficultés ou dépendances potentielles

13. L’équipe d’experts demande à ses membres de participer activement en fournissant des informations sur les fonctions de leurs convertisseurs DOCX2XML, car cela est essentiel pour l’élaboration de la spécification d’exigences. Sans ce retour d’information, l’établissement de la spécification d’exigences sera difficile.

Travaux futurs

14. Au cours de l’année à venir, l’équipe d’experts prévoit de poursuivre la collecte d’informations sur les pratiques des différents offices et l’élaboration d’une liste complète d’exigences en matière de conversion. Pour ce faire, il se peut qu’il faille contacter les offices qui utilisent actuellement des convertisseurs DOCX2XML et mettre à jour la feuille de calcul avec les informations fournies. La spécification d’exigences communes sera utile à tous les offices qui envisagent de mettre en œuvre un convertisseur DOCX2XML.

PROGRÈS RÉALISÉS CONCERNANT LA TÂCHE N° 63

Objectifs

15. L'objectif de cette tâche est d'élaborer une représentation visuelle des données XML qui soit conforme à l'une des normes XML de l'OMPI, aux fins de la publication électronique.

Actions pertinentes et progrès réalisés

16. L'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique a donné la priorité aux travaux relatifs à la tâche n° 65 et, en second lieu, à la tâche n° 62. Cela a limité les progrès réalisés concernant la tâche n° 63. Par conséquent, les travaux relatifs à cette tâche n'ont pas été menés depuis la onzième session du CWS.

Difficultés ou dépendances potentielles

17. Aucune difficulté ou dépendance n'a été indiquée car aucun travail n'a été effectué depuis la onzième session du comité.

PROGRÈS RÉALISÉS CONCERNANT LA TÂCHE N° 65

Objectifs

18. L'objectif de cette tâche est d'établir une proposition de recommandations sur le format des paquets de données pour l'échange électronique de documents de priorité et de copies certifiées conformes pour les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels.

Actions pertinentes et progrès réalisés

19. Il est recommandé aux offices de propriété intellectuelle de fournir tout paquet de données des documents de priorité certifiés conformes en vertu de la présente norme, et d'accepter les documents de priorité fournis par un autre office de propriété intellectuelle en vertu de la présente norme.

20. Depuis la onzième session du CWS, l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique a établi une proposition actualisée de nouvelle norme pour examen et adoption à la session en cours. Ce projet est fondé sur les observations formulées par les membres de l'équipe d'experts au cours de l'année écoulée. Le champ d'application de la nouvelle norme a été réduit pour mettre l'accent sur les recommandations relatives à l'échange de documents de priorité en matière de brevets, et une mise à jour de la norme, une fois approuvée, est prévue pour inclure les documents de priorité en matière de marques et de dessins et modèles. L'adoption de cette nouvelle norme, proposée en tant que norme ST.92 de l'OMPI, permettra aux offices de commencer à planifier la mise en œuvre. Le document CWS/12/15 contient de plus amples informations sur la nouvelle norme proposée.

Difficultés ou dépendances potentielles

21. Une fois la nouvelle norme adoptée, les offices pourront commencer à la mettre en œuvre. Sa mise en œuvre dépendra des modifications que les offices apporteront à leurs systèmes informatiques pour générer des paquets conformes au nouveau format de la norme de l'OMPI. Elle dépendra également de la mise en œuvre par le Service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS) des changements nécessaires pour traiter les paquets reçus dans le nouveau format.

Travaux futurs

22. L'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique va poursuivre les travaux concernant la mise à jour de la norme ST.92 de l'OMPI proposée, selon que de besoin, sur la base des commentaires des offices de propriété intellectuelle et de l'expérience qu'ils ont acquise durant sa mise en œuvre.

23. Les prochaines étapes prévues pour cette équipe spéciale au cours de l'année à venir, dans l'hypothèse de l'adoption de la norme, seront les suivantes :

- améliorer encore la nouvelle norme afin d'inclure des recommandations sur l'échange de documents de priorité en matière de marques et de dessins et modèles industriels ainsi qu'un ensemble d'exemples dans les annexes de la nouvelle norme adoptée;
- aider les offices à mettre en œuvre la norme ST.92 de l'OMPI, lorsqu'elle aura été adoptée.

24. *Le CWS est invité*

a) à prendre note du contenu du présent document et

b) inviter ses membres à fournir des informations sur l'utilisation qu'ils font des convertisseurs DOCX2XML visés au paragraphe 12.

[Fin du document]